



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Ginjer ACTIFS 360



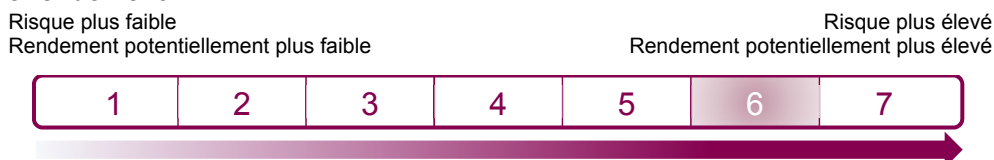
PART M – FR0013313889

Ce FCP est géré par Ginjer AM

Objectifs et politique d'investissement

- Ginjer Actifs 360 est un fonds mixte (exposition aux actions et/ou aux obligations).
- Le FCP est un fonds qui recherche la progression du capital, en participant à l'évolution des marchés actions, obligations et obligations convertibles. Il met en œuvre une allocation d'actifs diversifiée sur les marchés européens, dans une approche opportuniste et flexible (fourchette de 0 à 100%) et vise à offrir à l'investisseur un rendement minimum, chaque année, net de frais de gestion, supérieur à l'indice €STR + 2%.
- La gestion est active, n'est pas contrainte par un indice de référence et s'effectue sur les sous-jacents suivants :
 - Les obligations convertibles, libellées en toutes devises, dont le sous-jacent appartient à l'Union Européenne, au Royaume-Uni, à la Norvège, à la Suisse, Il n'y a pas de notation minimale et les sous-jacents peuvent être non notés,
 - Les actions pourront varier de 0 à 100% de l'actif net. Elles sont essentiellement des grandes capitalisations boursières de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Norvège, de la Suisse (sans contrainte sectorielle ou géographique).
 - Les Produits de Taux sont essentiellement issus des courbes d'état de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Norvège, de la Suisse (dettes publiques). Le fonds peut accessoirement investir dans des obligations du secteur privé. Dans ce cadre, le fonds investira sur des supports notés « investment grade » au moment de l'achat. Pour les produits monétaires, la notation court terme est supérieure ou égale, pour l'une des deux agences de notation suivantes, à A-3 pour Standard & Poor's ou P-3 pour Moody's.
 - Les devises : le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, des devises autres que la devise de valorisation du fonds. (max de 50% de l'actif net du fonds).
- Face au développement de nouvelles pratiques de gestion et la diffusion de nouveaux instruments complexes, les équipes de GINJER AM ont identifié, à partir d'écarts de valorisation entre actifs pour un même émetteur (actions vs convertibles par exemple) et de méthodes de réplication d'options, de nouveaux risques de marchés qui ne peuvent être « captés » par les mesures traditionnelles habituelles (volatilité, etc...). Afin d'identifier et de noter ces nouveaux risques pour chaque pays ou chaque émetteur (sur une échelle de 0 à 5), un outil propriétaire (« Matrice ») a été développé et intégré aux processus d'allocation d'actifs et de sélection de valeurs de GINJER AM. Cette matrice permet de déterminer une allocation d'actifs entre actifs risqués et actifs sans risque selon une grille de correspondance ; utilisée au niveau des émetteurs, elle permet aux gérants, dans le cadre des processus de sélection d'émetteurs, de ne sélectionner que ceux dont le niveau d'interaction est faible (pour une échelle allant de 0 à 5 avec 5 marquant un risque fort) ou en baisse (ex : passage de 5 en 3). Par ailleurs, et plus généralement, dans le cadre de ces processus de sélection de titres, le fonds poursuit une stratégie d'investissement qui promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales, sociales, de gouvernance ou une combinaison de ces caractéristiques. Ginjer AM applique différents filtres extra-financiers et financiers à son univers d'investissement en excluant les émetteurs des secteurs Tabac et Armes controversées. Dans le cadre de la recherche de sociétés respectant son approche ESG, les gérants de GINJER AM identifient et sélectionnent, dans un premier temps, les émetteurs européens qui disposent, dans leur secteur respectif, des meilleures pratiques, au niveau mondial, en matière sociale, environnementale et de gouvernance. Dans cette phase, GINJER AM éliminera, via des critères extra-financiers, 20% d'un univers de travail composé de 600 émetteurs européens. Pour mettre en œuvre la partie ESG de son processus de sélection d'émetteurs, Ginjer AM a sélectionné deux fournisseurs de données ESG, de renommée mondiale (Sustainalytics et Carbone 4), qui lui permettent d'identifier, pour chaque secteur (en excluant les secteurs controversés), les meilleures pratiques au niveau mondial et de réduire les risques extra-financiers. A noter que les limites méthodologiques proviennent de la fiabilité des données extra-financières car la Société de gestion est dépendante de la qualité des données fournies par les prestataires utilisés (Sustainalytics et Carbone 4). La présélection est ensuite analysée pour déterminer, à partir de critères financiers (liquidité et valorisation) et des risques d'interaction (au sens de la matrice propriétaire de GINJER AM), les sous-jacents (actions et convertibles notamment) qui recèlent les meilleurs potentiels de revalorisation sur un horizon moyen terme et qui seront intégrés au portefeuille final sans dégrader les risques extra-financiers du portefeuille.
- Le fonds ne dispose pas du label ISR.
- La sensibilité au taux du portefeuille est comprise entre 0 et 7.
- Le fonds peut investir dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.
- Les produits dérivés : Le fonds peut utiliser, dans la limite d'une fois son actif net, en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille, des instruments financiers à terme (actions, taux, devises) ferme et conditionnel, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Il pourra y avoir une surexposition ponctuelle dans le cadre de mouvements de souscription/rachats importants ou après cession de titres détenus en direct et non encore remplacés par de nouveaux achats en titres vifs.
- Cet OPCVM capitalise intégralement ses revenus.
- Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et sont centralisées à 11h00 auprès de BNP Paribas Securities Services par délégation chaque jour de Bourse ouvert à Paris. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée quotidiennement.

Profil de risque et de rendement



- Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans, il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement. Les données historiques utilisées pour calculer cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Cet indicateur sera mis à jour périodiquement en fonction de la volatilité constatée.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Ce fonds est classé en catégorie 6 en raison de l'exposition diversifiée aux marchés actions, aux risques de taux, de crédit et de change. L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de la signature d'un émetteur de titre de créance. Dans ce cas, la valeur des obligations et des instruments dérivés liés à cet émetteur peut baisser. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le fonds peut accessoirement investir dans des obligations du secteur privé. Il n'y a pas de notation minimale. Dans le cadre de certaines stratégies, le fonds pourra investir sur des supports non « investment grade », ce qui impacte d'autant plus ce risque.

Risque de contrepartie : l'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou agissant en tant que contrepartie à des instruments dérivés ou à d'autres instruments peut exposer le Fonds à des pertes financières.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2% Maximum TTC
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.32 % TTC (*)
----------------	----------------

(*) L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que ce chiffre se fonde les frais de l'exercice précédent, clôt au 31/12/2020. Il pourra varier d'une année à l'autre.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance

La part variable des frais de gestion représentera 15% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds nette de frais et celle de l'€STR capitalisé + 2% avec High Water Mark.

Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice : 0.00 % TTC

En cas de commission de surperformance, le montant facturé au titre du dernier exercice est inclus, également sous la forme d'un pourcentage. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ginjer-am.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

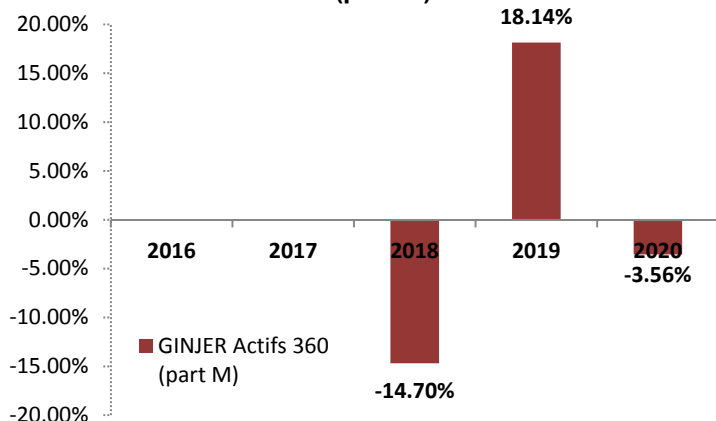
Seules les performances sur les années civiles pleines sont affichées.

OPCVM créé le 30/11/2011 ; Part créée le 15/02/2018. Performance calculée en euro.

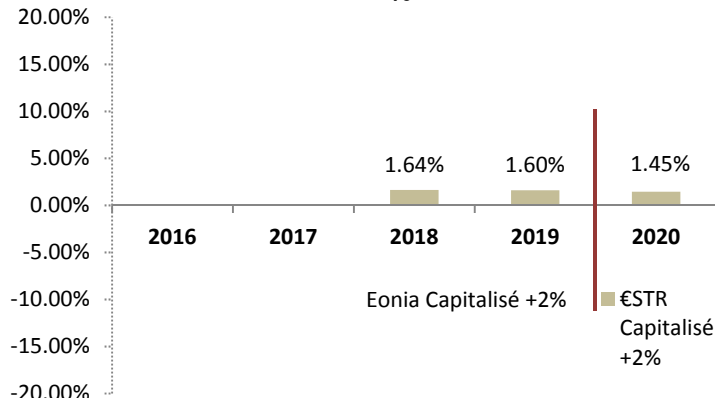
Les performances annualisées présentées dans le graphique sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Performances passées de GINJER Actifs 360 (part M)



Performances passées de €STR Capitalisé +2%



A partir du 01/01/2020, nous avons remplacé l'EONIA par l'€STR (= Eonia - 0.085 %) en anticipation de la disparition de l'EONIA le 3 janvier 2022 (Règlement Benchmark UE2016/1011). La décision des autorités de supprimer l'Eonia et de proposer l'€STR (= Eonia - 0.085 %) comme nouvelle référence nous a conduit à introduire par transparence cette nouvelle norme au plus tôt dans notre référence de commission de surperformance. Pendant la phase de transition, l'Eonia = €STR + 0.085 %.

Informations pratiques :

- Le dépositaire de cet OPCVM est BNP Paribas Securities Services.
- Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site www.ginjer-am.com ou en contactant Ginjer AM par courrier au 9 rue de Téhéran 75008 Paris ou par Email : theamgarden@ginjer-am.com.
- L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet : www.ginjer-am.com.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées avant 11h00 auprès de BNP Paribas Securities Services par délégation chaque jour de Bourse ouvert à Paris. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.ginjer-am.com.
- Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de GINJER AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Cet OPCVM, de droit français, est agréé et réglementé par l'AMF.
- GINJER AM est agréée en France et réglementée par l'AMF - N° GP-11000032.
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- Informations destinées aux investisseurs en Suisse : le Prospectus, le Document d'information clé pour l'investisseur, les Statuts, ainsi que les rapports annuel et semestriel, peuvent être obtenus, sans frais, auprès du représentant en Suisse, BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, 16, Selnaustrasse, 8002 Zurich; l'agent payeur en Suisse est BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, 16, Selnaustrasse, 8002 Zurich.
- Les informations relatives à la politique de rémunération de GINJER AM., dont, entre autres, une description de la manière dont sont calculés les rémunérations et les avantages, des personnes responsables de leur attribution sont disponibles sur le site internet www.ginjer-am.com. Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement sur demande.